

L'Habitat

Concrétisation des valeurs enracinées dans sa formation à la Chronique Sociale et à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC).

Depuis longtemps cette question me hante : pourquoi André PLAISANTIN a-t-il créé l'Habitat ? La première raison est son militantisme, conforté dans la Résistance, et la deuxième est d'ordre plus personnel.

L'idée avait germé lors de son engagement à la CFTC et à la Chronique Sociale ; il l'exprima en plusieurs occasions dans la Résistance. Ainsi, dans l'Histoire de Combat à Lyon il fait état des recherches de Joseph VOYANT : « ... sur des tentatives d'entreprises, plus ou moins communautaires ... » et sur les craintes de l'orientation de la Résistance : « ... nous voulions défendre tout ce qui faisait l'honneur de la France, à l'avant garde du progrès social ... »

Après la Libération André PLAISANTIN, en humaniste et chrétien, partira en quête d'un monde meilleur et en particulier dans celui de l'Entreprise.

En 1946, il aura un choc, lors d'une conférence de Marcel BARBU qui présentait une Entreprise différente bâtie autour de l'homme. Cette Communauté de Travail « Boimondau » existait à Valence et fabriquait des boîtiers de montres.

Modèle et déclic : la Communauté Boimondau à Valence

Marcel BARBU en est le fondateur à Valence en 1941. Né en 1907 dans un bidonville de Nanterre il a écrit de sa jeunesse:

« Après une enfance misérable, après une jeunesse de révoltes, de recherches, d'essais, un ancien prolétaire qui avait été successivement jeune séminariste, jeune apprenti, ouvrier, en même temps que papa... »

Michel CHAUDY a relaté récemment l'histoire de Boimondau « Faire des Hommes Libres ». Il raconte :

« Lorsqu'il quitte le séminaire il ne remet pas en cause les valeurs du christianisme dans lesquelles il puisera la force de construire un autre monde. »

« En 1936 Marcel BARBU rencontre Fred LIPPMANN (LIP par la suite). Il fonde une entreprise à Besançon avec une organisation différente. Cela n'est pas suffisant les ouvriers ne voient là qu'une forme de paternalisme. Les salariés méfiants, sont d'accord pour participer à la distribution de bénéfices, mais refusent d'aller plus loin pour éviter toute collaboration patron-ouvriers.

En septembre 1940, expulsé de Besançon par la nouvelle administration de Vichy car, pendant la débâcle, il a obligé les commerçants à vendre à tout le monde.

Le 26 mars 1941, Marcel BARBU déclare une nouvelle Entreprise « Société Marcel BARBU : Boîtiers de Montres du Dauphiné (Boimondau) » dont le siège est situé rue Monplaisir à Valence dans la Drôme.

Lorsqu'il distribue les premiers salaires : ils sont tous identiques, même pour le patron et son épouse.

L'Entreprise compte plus de 70 salariés, Marcel BARBU peine à faire comprendre aux nouveaux embauchés l'esprit de la Communauté de Travail.

Il présentera en 20 points la différence entre la Communauté de Travail et une Entreprise Capitaliste. Selon Marcel BARBU l'Homme est au coeur de l'Entreprise. Il insistera aussi sur le sens de la famille.

Marcel BARBU est un Résistant. Il prend position contre le Service Travail Obligatoire en Allemagne. Il est emprisonné à la prison de St Sulpice dans le Tarn. Il y rencontrera Marcel MERMOZ.

Fin 1942 Marcel BARBU décide d'acheter une ferme sur la commune de Combovin dans le Vercors.

« Pour être bien dans sa peau un homme doit trouver des moments d'activité physique. C'est ce que Marcel BARBU appelle « le contre effort ». De plus il connaît bien les incompréhensions entre le monde ouvrier et le monde paysan. A la ferme, les ouvriers seront en contact avec les paysans. »

« Le 2 mars 1943 la communauté fixe sa position sur le Service du Travail Obligatoire (STO) : les ouvriers refuseront de partir. Cette position est transmise au gouvernement. » (Michel CHAUDY)

Marcel BARBU recherché par la gestapo est arrêté le 14 avril 1944, à Paris, où il s'était réfugié avec toute sa famille. Déporté à Buchenwald, il sera de retour à Valence le 26 mai 1945, il laissera Marcel MERMOZ diriger la Communauté.

Selon Michel CHAUDY :

Les règles de la Communauté ont été pensées et écrites en 1943 par un groupe réuni autour de Marcel BARBU.

La base des principes :

- L'optimisme
- La valeur de la personne
- La valeur de la Société

A son retour de déportation Marcel BARBU se présente à la députation lors des élections de l'Assemblée Législative Constituante. Élu, il tente de faire voter des projets de loi pour institutionnaliser les Communautés de Travail mais ses efforts dérangent les groupes parlementaires. Il démissionne le 10 juin 1946.

Pendant son absence, Marcel MERMOZ, absorbé par le fonctionnement de l'Entreprise a été moins exigeant sur l'application des règles de la Communauté. *Les Compagnons apprécient cette relâche.*

Marcel MERMOZ et Marcel BARBU se heurtent fréquemment, bien qu'amis, ils sont doctrinalement opposés : l'un est chrétien, l'autre est marxiste.

En juin 1946 Marcel BARBU décide de se retirer de Boimondau Il adresse une longue lettre aux Compagnons expliquant sa décision.

Michel CHAUDY constate : *En janvier 1946 la famille Barbu compte 8 enfants. Nul document ne précise le devenir de ces enfants. Leur père aurait pu être un riche industriel, il risque de tout perdre non par incompétence, mais seulement par générosité idéologique.*

En avril 1951 la santé de Marcel MERMOZ se fragilise. Il décide de se retirer.

Entre 1951 et 1971 trois PDG se succèdent à la direction de l'Entreprise. (Georges MATRA, Georges NORMAND et Roland LUDOT.)

Après une période industrielle faste pour l'horlogerie, le marché devient plus difficile.

Le 20/9/71 le tribunal de commerce de Romans prononce la liquidation des biens de la Communauté Boimondau.

Comme l'écrit Michel Chaudy, la communauté perd peu à peu ses attraits. C'était une utopie, et la période devenant plus facile pour tous pourquoi continuer à s'impliquer, surtout lorsque les dirigeants n'ont plus le charisme du fondateur ?

La raison plus personnelle d'André PLAISANTIN pour créer la Communauté de Travail, la maladie de sa fille Marie-Claude.

J'ai découvert un double de lettre adressée à ma sœur atteinte d'une fièvre typhoïde: « Aussi face à l'angoisse que nous ressentions pour ta vie, j'ai personnellement promis à la Ste Vierge, que

si elle te rendait la santé, je m'efforcerais, coûte que coûte, de réaliser la Communauté de Travail. Ta maman a été vite au courant de ce vœu. Je savais au moment où je l'ai fait qu'elle serait d'accord. »

Toujours dans cette lettre, il avait écrit : « *C'était, vois-tu à l'époque (En 1946) où, avec Monsieur FILLIAT et ton oncle Joseph, nous commençons à discuter pour la réalisation de la Communauté de Travail et où je sentais qu'il y aurait du tirage pour la réaliser avec eux* »

Son neveu, Jean-Noël ZACHARIE me dira qu'il a entendu sa mère, en 1948, lui confirmer ce vœu.

Création de l'Habitat:

L'Habitat voit le jour le 1^{er} mai 1948, jour de la fête du travail. Ses statuts ont été établis par Maître Jean CHAINE.

Signeront ces statuts:

- Neuf menuisiers ou ébénistes (André BOISSONNET, Jean BRUNET, Marcel GROS, Marcel CUZIN, Claudius EYMIN, Victor GENARD, Cyrius BOYER, Charles PERRIN, Pierre ROUSSET).
- Un chauffeur (Alfred LOTHOSZ)
- Deux entrepreneurs de menuiserie (Fernand LABERGERIE et André PLAISANTIN)

C'est une Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP) à forme communautaire

On retrouve dans l'article « *Objet Social* » : *La Société a pour objet le développement humain complet de ses membres*, précision peu habituelle dans les statuts d'entreprise.

Le siège est 23, rue François PEISSEL à Caluire.

Pour être Associé, il faut travailler dans l'entreprise. Tout travailleur doit être Associé au bout de trois ans. Le capital est ainsi détenu par les compagnons qui ont la propriété collective des moyens de production.

La Société est administrée par un Conseil de 3 à 12 membres. Le Président du Conseil d'Administration assure, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société. Ce sera André PLAISANTIN.

La vie de l'Habitat (1948 – 1981)

Pour raconter son existence m'ont été précieux :

- Les entretiens avec des hommes qui ont vécu l'entreprise : Jean-Louis BERTHIER, Maurice MASSET, Georges MARTIN, René MONARD, Madeleine LIOGIER-TRINQUAND et Michel RUSTAN.
- L'ouvrage collectif de Maurice MASSET écrit en collaboration avec des personnes ayant travaillé dans l'Entreprise.
- Des bulletins intérieurs de l'Habitat « *Le Scellement* » retrouvés à la médiathèque de Valence grâce à Michel CHAUDY auteur de « *Faire des Hommes Libres* »
- Des articles retrouvés dans les revues « *Communauté* » et « *Economie et Humanisme* »
- Les plaquettes et la revue de presse des 15^e et 20^e anniversaires.

Extraits de mes rencontres avec les collaborateurs :

Jean Louis BERTHIER, aujourd'hui décédé.

Son parcours était similaire à celui de mon père : famille de condition modeste, ébéniste de formation, adhésion au syndicat Chrétien (CFTC), la Résistance et cette conférence de Marcel BARBU à Lyon en 1946 sur « *La Communauté Boimondau* » à laquelle il a aussi assisté.

Il rentrera à l'Habitat le 2 janvier 1949, à 22 ans, comme « *gratte papier* », selon son expression, il prendra la fonction de Secrétaire Général de l'Habitat. Il a créé et géré les sociétés de promotion, de gestion d'immeubles, de collecte de 1 % logement.

Président des Constructeurs Promoteurs de la Région Lyonnaise, il a laissé le souvenir d'un

homme rigoureux, droit et intègre.

Madeleine LIOGIER-TRINQUAND.

Elle a connu l'Habitat en 1949, car elle aidait Germaine PLAISANTIN avec ses 9 enfants. Elle a écrit « *Germaine PLAISANTIN ne se contentait pas d'élever sa famille et des associations à qui elle donnait de son temps mais, en été, elle dirigeait la colonie familiale de l'Habitat. Il fallait des monitrices et des moniteurs J'en ai été.*

Après la colonie, André PLAISANTIN, m'a proposé de prendre en charge le service social de l'Habitat. J'assistais à des réunions, mais je m'occupais aussi des familles dont certaines étaient en difficulté. Cela n'a pas été facile car je n'avais pas été préparée à cette tâche.»

Maurice MASSET.

Séduit par l'objectif de l'Habitat de sortir du monde capitaliste et de s'intéresser à l'homme en l'aidant à se cultiver, à se former, il raconte: « *L'Habitat veut créer une branche maçonnerie. Je trouve dans la revue Communautés une annonce pour le recrutement d'un conducteur de travaux. J'hésite mais je tente ma chance. André Plaisantin vient me voir et me baratine à fond. J'intègre la Communauté après avoir rencontré Jacques Foret, un ancien scout, responsable de la branche électricité de l'Habitat...* ». C'était en janvier 1950.

Georges MARTIN.

Il est rentré à l'Habitat en 1951 comme ouvrier électricien juste après son service militaire.

Il découvre la Communauté.

En 1956 la branche électricité est détachée de l'Habitat et devient la Coopérative Nouvelle d'Electricité (CNE).

En 1958, la CNE est au bord de la faillite et les Dirigeants de l'Habitat lui demandent d'en prendre la Direction. Il accepte encouragé par JL BERTHIER et A. PLAISANTIN qui l'aideront dans sa tâche. L'Entreprise sera redressée en 5 ans. Aujourd'hui, c'est une Coopérative florissante.

René MONNARD

Rentré à l'Habitat en même temps que Jean-Louis Berthier le 2 janvier 1949 à 23 ans.

Il écrit qu'André Plaisantin, est venu le recruter chez ses parents à cause de son parcours professionnel dans deux Entreprises de Menuiserie de la région Lyonnaise (Grimonet et Bouquet).

Embauché comme metteur en plans, il a évolué vers la fonction d'acheteur et a ensuite dirigé la branche Maisons Individuelles de l'Habitat : la Société Socaly, grâce à la formation mise en place à l'Habitat.

Michel RUSTANT

Rentré dans le groupe en 1964 avec un DAS de droit public et embauché par Jean-Louis Berthier à la SLERI, il a assuré la gestion des immeubles construits par l'Habitat. Il créera la SOGELEM en 1970. Il ne sera jamais Coopérateur car il n'adhère pas à la forme de l'entreprise.

La Vie de l'Habitat

1948-1953

L'objet social, précisé dans les statuts de l'entreprise est : « *Le développement humain complet de ses membres avec comme base économique l'exercice en commun de la profession pour l'entreprise ...* »

Les fondamentaux :

- L'homme avec le souci de son développement complet.
- L'entreprise comprendra tous les corps de métier du bâtiment afin de livrer à son client un produit complet. Le client n'aura à faire qu'à un seul entrepreneur.
- La propriété collective des moyens de production.

La charte des Communautés de Travail reprend ces principes :

1. *Les travailleurs associés ont la propriété collective des moyens de production (1 homme : 1 voix)*

2. *L'Assemblée Générale est souveraine. Elle définit les objectifs et contrôle la réalisation.*
 3. *Le Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée Générale. Il nomme et contrôle le Chef de la Communauté.*
 4. *L'Entente Communautaire (Fédération des Communautés de Travail) organise les tâches communes aux Communautés et approuve les objectifs.*
 5. *Les travailleurs participent à la gestion pour cela ils reçoivent information et formation. (Professionnelle – Gestion – Culture)*
 6. *Le statut des travailleurs est fixé en référence aux Conventions Collectives.*
7. *La Communauté doit tendre à faire des travailleurs des associés. Pour cela il n'y aura pas de discrimination (Opinion – Race – Classe sociale – Politique – Religion)*

Le développement humain intègre la vie familiale et le développement culturel. A ce sujet Maurice MASSET écrit dans son ouvrage :

« Dans une première époque, les cotations étaient basées sur un certain nombre de critères portant sur l'attitude au travail, l'activité, la qualité puis les aptitudes communautaires sur la vie sociale et familiale et les aspects culturels : religion, lecture, théâtre, cinéma. Ces critères étaient assortis de coefficients en fonction de l'importance donnée à chacun d'eux.

De cet ensemble, naissait une appréciation valorisée. Ce système complexe est source de conflits et ne durera que peu de temps. Il y eut des variantes successives. Les dernières utilisées jusqu'à la fin de l'entreprise consistaient en une fiche individuelle où figurait la classification suivant les Conventions Collectives, complétée par un ajustement aux réalités de la profession.

Ensuite, chaque trimestre un entretien entre le salarié et son responsable donnait lieu à une appréciation dont il était tenu compte lors des révisions salariales. Cette méthode obligeait les responsables à une mise au point avec un subordonné. »

La devise « Construire et meubler » figurera sur tous les documents commerciaux et administratifs.

A la suite des menuisiers, fondateurs de l'entreprise, des électriciens, puis un maçon sont engagés.

Les premiers chantiers seront des magasins, l'aménagement d'ateliers, des meubles pour la Caisse d'Allocations Familiales, une salle de catéchisme.

Malgré une période faste pour la construction, L'Habitat avait peu de moyens pour investir, et surtout une trésorerie très insuffisante. C'est la contrepartie des statuts prévoyant l'apport de capitaux par les membres de la Coopérative peu fortunés. Les banques prêteront donc très difficilement.

André Plaisantin placera toutes les économies de sa famille à L'habitat et j'ai le souvenir de disputes entre mes parents sur ce sujet.

Jean-Noël Zacharie, m'a aussi rappelé qu'en 1948, sa mère lui avait dit, « *Ton oncle aura un salaire deux fois moins élevé que celui qu'il avait chez FILLIAT, PLAISANTIN, ZACHARIE* ».

Pour assurer, chaque semaine, la paie des Compagnons et le règlement des fournisseurs mon père déploiera toute son énergie. Il fera aussi souvent appel à ses amis et relations de la Résistance. Je reprends ceux cités par Maurice MASSET dans son ouvrage : René FUSIER, Henry FRENAY, Claude BOURDET, Alban VISTEL, Charles MAYER, Maurice PICARD, le Docteur DUGOUJON (Maire de Caluire et Président de l'OPAC du Rhône), Louis NAILLOD, Maître FAUCONNET (Adjoint au Maire de Lyon) et sans doute beaucoup d'autres.

La colonie de Larajasse.

En 1949, le Comité d'Entreprise, crée une colonie de vacances à Larajasse, village des Monts du Lyonnais qui a accueilli la famille Plaisantin pendant la période de clandestinité. L'abbé Zacharie, vicaire de la Paroisse, avait indiqué à André Plaisantin cette belle bâtisse en pierres, ancienne école, propriété de la Mairie. Il n'y avait aucun confort. Les compagnons de l'Habitat l'aménageront en donnant gratuitement leur temps. Ce sera une source de tension entre ceux qui

s'y investiront beaucoup et ceux qui renâcleront à y consacrer leurs week-ends.
Les familles des compagnons auront l'opportunité de partir en vacances.



La colonie de Larajasse

L'épopée Clair Logis.

En 1950, sur les Conseils d'Eugène Claudius PETIT, alors Ministre de la Reconstruction, l'Habitat avait créé une Coopérative d'HLM la Société Clair Logis dans le but de loger des foyers de condition modeste.

Fin 1951, Clair Logis est en grande difficulté. De nombreuses erreurs ont été commises par le dirigeant en place. Entre autre, une cité a été construite à Bron alors que les maisons sont sur la voirie et sans Permis de Construire. C'est le Ministre qui l'a inaugurée !!

André Plaisantin rappellera d'urgence Jean Berthier, alors en stage en Suède, pour redresser la situation, avec Jean BOISSIER. Ils déploieront toute leur énergie pour remettre cette Coopérative debout.

Cette mauvaise gestion aurait pu être poursuivie mais les relations d'André Plaisantin seront là pour calmer le jeu : Messieurs GOIRAND, Président de la Chambre de Commerce, Foch, Directeur du Ministère de la Reconstruction, Charrier de la Brigade financière aideront Jean BERTHIER et Jean BOISSIER et permettront le redressement de Clair Logis, ensuite détachée de l'Habitat.

Revenons à la vie de la Communauté de 1951 à 1981.

La Communauté célèbre l'anniversaire de sa fondation, tous les premiers mai, par une sortie familiale dans la camionnette 202 et dans les voitures personnelles.

En 1951, l'Habitat fait l'acquisition d'un camion Berliet. C'est Jean PATOT qui en sera le chauffeur, syndicaliste convaincu, membre du Parti Communiste, il avait dû quitter son emploi précédent à cause de ses activités syndicales et politiques. Il sera bien intégré à l'Habitat, la Communauté a le souci d'accueillir tous les courants de pensée. Homme d'une grande générosité, il sera une des figures marquantes de la Communauté. Il sera Secrétaire Général du Comité d'Entreprise qui fournissait une aide alimentaire dans cette période difficile de l'après guerre.

En septembre 1953, le lancement du journal intérieur « Le Scellement » permettra d'améliorer la communication dans l'entreprise ; le Règlement Intérieur sera adopté, le salaire prend une forme plus communautaire pour les Compagnons, l'Entreprise a un matériel important et elle est mieux placée sur son marché. Dans chacun des numéros, on peut lire qu'André Plaisantin n'a de cesse, à la limite de l'obsession, d'inscrire l'homme au cœur de l'Entreprise : il le veut libre et engagé, en constante évolution, toujours dans l'effort d'un épanouissement personnel! Leader convaincu, André Plaisantin affirme : « *Notre richesse est de marcher ensemble pour le bien commun* »

Dans les trois premiers numéros de 1953, ce sont des conseils pratiques : la lecture, l'écriture qui amènent à la réflexion et donc à l'ouverture d'esprit.

Extraits :

« ...Lire, écrire, exige l'attention soutenue, la réflexion. En lisant, en écrivant, la pensée se mûrit plus qu'en préparant une riposte verbale dans laquelle nous nous complaisons trop car

elle évite pour nous un effort cérébral profond.Ainsi naîtra un fructueux échange d'idées, ainsi nous réalisons le but de notre Communauté : l'épanouissement de chacun d'entre nous. ... Nous ne voulons pas rester des manuels silencieux. Nous devons exprimer nos pensées. Nous devons comprendre les autres. Puisse l'effort qu'il va provoquer de tous, faire naître le goût de lire, le goût d'écrire. Ce sera, déjà, sa plus belle récompense. »

Conviction partagée par Jean PATOT: *« Notre Communauté ne peut se passer de capitaux mais ils deviennent ainsi un serviteur dont l'homme producteur est le maître, alors qu'ailleurs il est un mauvais maître considérant l'homme comme un vil serviteur. »*

« Il y a cinq ans notre Communauté voyait le jour avec 12 compagnons, aujourd'hui nous sommes une centaine avec un atelier de menuiserie équipé de machines modernes, une section maçonnerie, une section plâtrerie peinture, une section électricité, une section transport avec 2 camions »

Dans le numéro de novembre 1953 André PLAISANTIN écrit : *« Croyants, Incroyants, Marxistes, Chrétiens, notre richesse est de marcher ensemble et de nous perfectionner mutuellement. C'est notre raison d'être. »*

Dans le n° 4 de décembre 1953 André BOISSONNET écrit : *« L'Entreprise capitaliste a pour but le profit personnel des capitalistes. La Communauté de Travail a pour but le bien commun de toutes les personnes qui la composent. »*

1954 : année cruciale

Dans le n° de janvier 1954 du Scellement, on relève l'achat de matériel dont un camion et l'installation de l'aspiration des copeaux dans l'atelier de menuiserie, cela malgré une trésorerie restreinte.

Dans ce même numéro est relatée une intervention de Marcel MERMOZ, ancien dirigeant de Boimondau et Président de l'Entente Communautaire pour un exposé aux Compagnons de l'Habitat sur le thème « Les relations humaines dans les Communautés de Travail » Il insistera sur la place et la valeur de l'homme dans l'entreprise, le rapport de classe s'effaçant.



Une assemblée de l'Habitat

Dans l'échange qui suivra :

- Une interrogation est posée sur le salaire égalitaire qui risque de vider la Communauté des éléments indispensables à sa marche. Le Compagnon de base a la possibilité de s'épanouir. La hiérarchie des salaires peut être considérée comme nécessaire à l'émulation.
- La relation entre responsable et subordonné. nécessite pour le responsable d'être camarade et de se faire respecter, il faut faire un effort de compréhension dans ce sens.

L'évocation de ces sujets souligne toute la difficulté à mettre l'homme au centre en respectant la hiérarchie des valeurs.

L'incendie le 6 février 1954.

Un voisin nous alerta. En nous rendant sur place, avec mon père et mon frère Georges, nous apercevions le ciel rouge sur la colline de Caluire. Les pompiers s'employaient à éteindre le feu avec beaucoup de difficultés, la température affichait moins dix degrés. Le lendemain, la visite des décombres est sinistre : les ampoules des phares fondues, les véhicules semblaient pleurer.



L'Habitat après l'incendie

Un « Scellement » sera entièrement consacré à ce drame au siège de l'Habitat qui détruira bureaux, atelier et parc de véhicules. On y lit l'optimisme sans relâche d'André Plaisantin et toute la volonté des Compagnons de l'Habitat de rester des Hommes debout à travers les épreuves.

- *Le 6 février 1h l'incendie*
- *Le 6 février 7h30, nous installons notre bureau provisoire au café DUMOULIN*
- *Le 10 février nous transférons ce bureau provisoire au stade Henri COCHET*
- *Le 15 février nous nous installons dans notre nouveau siège 16 Avenue Pierre TERRASSE. Ce local a été proposé à André PLAISANTIN par le Docteur DUGOUJON, Maire de Caluire.*
- *Le 21 février nous prenons possession de notre nouvel atelier 91 rue Bataille à Lyon.*
- *Le 1^{er} mars la majorité des Compagnons sont réintégrés*

Le Progrès du 7 février titrait « *L'incendie qui ravagea leur atelier n'interrompra pas l'entreprise hardie des coopérateurs de la Communauté laborieuse de Cuire* » et aussi : « *Aujourd'hui, devant le bâtiment brûlé, où des équipes s'affairent au déblaiement, on peut lire sur une porte à demi carbonisée, trois vers de Kipling qu'une main a tracés à l'aide d'un tison :*

*« Si tu peux voir détruit l'ouvrage de ta vie
Et sans dire un seul mot te mettre à rebâtir
Tu seras un homme mon fils »*

L'Habitat a de nombreux amis qui la soutiendront : des Communautés, des Entreprises, voire des banquiers ou des particuliers : engagement provisoire des compagnons pour leur éviter le chômage, prêt voire don de matériel, des chèques, des financements pour aider l'Entreprise à redémarrer.

Dans le numéro spécial du Scellement, André PLAISANTIN écrira « *La Communauté vient de subir sa plus grande épreuve, l'épreuve du feu Nos yeux trahissaient le désespoir, tout semblait consommé. Puis ces jours d'intempéries, le froid, la neige. On aurait dit que tout, en ce 6 février, se liguaient contre nous. Et puis la vie a repris. Les nombreux, très nombreux amis de la Communauté nous affirment leur sympathie. Les Compagnons sont tous placés.*

Malgré tout L'Habitat reste debout. Son incendie marquera probablement un tournant. Ainsi purifiée par le feu, la Communauté L'Habitat restera non seulement une expérience témoin de la libération prolétarienne. Et en avant pour une nouvelle étape. »

Le drame de l'incendie entraînera une réflexion qui aboutira à la scission de L'Habitat en plusieurs Communautés : Géberbois, avec l'activité menuiserie, la CNE pour l'électricité. La plâtrerie disparaîtra. L'Habitat conservera la charpente et la maçonnerie.

La rémunération à la valeur humaine sera aussi abandonnée.

Dans le numéro 1-2 de Communauté on peut lire dans un article signé Jean BERTHIER avec le concours de Maurice MASSET un point sur ces six premières années : difficultés financières, éparpillement des chantiers, divisions professionnelles : les métiers ont modelé les hommes.

Sur le Chef de Communauté, André Plaisantin, Jean-Louis BERTHIER écrit « *... Le responsable par son humeur changeante et le rappel constant des difficultés, créait une atmosphère lourde et parfois décourageante.* »

Maurice MASSET de son côté écrit : « *Peut-on parler des séances mémorables avec André*

Plaisantin qui a l'art de me pousser à bout au point que j'en renverse son bureau : l'écho de nos cris se répercute dans tous les locaux. La crise s'achève par une accolade. Ces excès, relativement fréquents sont exténuants. Je comprends qu'André PLAISANTIN n'ait pas la même vision des choses, j'en tire les conséquences, je ne l'accuse plus de mensonge, j'essaie de comprendre. L'apaisement était nécessaire. »

Mon père était exigeant avec lui-même, il l'était aussi avec ses collaborateurs.

Il était tenace : Monsieur CRÉTAINE, Ingénieur en Chef au Ministère de la Construction et de l'Urbanisme, à Lyon, avait dit à Georges BOUQUET, son beau-frère, « *Lorsqu'on met Plaisantin à la porte, il rentre par la fenêtre.* »

1955

Dans le Scellement du 1/1/55 André PLAISANTIN a écrit : « *Au seuil de 1955 souhaitons la fin de la période des vaches maigres. Les dures leçons ont été analysées, les décisions préparées et l'on a vu un commencement d'application sous la direction d'un organisateur compétent Si l'homme seul peut se permettre de vivre au jour le jour, une Communauté doit prévoir, préparer, organiser Nous le devons à notre passé aux efforts faits aux sacrifices accomplis à l'espoir que nous apportons à la libération ouvrière 1955 sera pour nous le tournant de notre histoire* » Se dégage le souci permanent d'André Plaisantin de travailler à l'amélioration de la condition ouvrière.

L'Habitat fait appel à un cabinet extérieur pour organiser sa production : démarche innovante pour une entreprise de bâtiment à cette époque.

L'Habitat construit son premier immeuble rue Pasteur à Caluire, avec peu de matériel. La SLERI, Société de Promotion Immobilière sera créée pour vendre, en copropriété, les appartements construits.

C'est aussi en 1955, l'édition d'un livret d'accueil du personnel, remis aux nouveaux arrivants. Cela montre le souci d'accueillir et souligne le caractère exceptionnel de l'entreprise. Il comprend : un historique de l'Habitat – les caractéristiques de sa forme coopérative et communautaire – les renseignements concernant la représentation du personnel – les droits du personnel – des conseils de sécurité.

A cette époque, peu d'entreprises avaient ce souci d'expliquer au personnel ses droits et, surtout, comment il est représenté.

1960

Le marché immobilier se développe ainsi que l'accession à la propriété. L'Habitat crée sa propre société de Promotion Immobilière la SOCACIM et l'OFLYL qui collectera les fonds du 1% logement.

1963

L'Habitat a 15 ans.

A cette occasion la Communauté a convié le Préfet, le Président du Conseil Général, le Docteur DUGOUJON, Maire de Caluire, ses clients, ses fournisseurs, les représentants des organisations professionnelles, et des Coopératives Ouvrières de Production et bien sûr tout son personnel.

André Plaisantin dans son discours a insisté sur les difficultés rencontrées : « *Partis pauvres avec nos seuls moyens le 1^{er} mai 1948, animés par l'esprit de la Résistance : Nous voulions une entreprise orientée vers la production de logements - Nous voulions tenir compte des règles de l'urbanisme naissant - Nous voulions tenir compte de la réforme du métier et de son industrialisation Nous voulions aussi essayer d'unifier, de coordonner les corps d'état et tout cela au profit de l'homme qu'il soit notre client ou notre associé dans l'entreprise.*

Nous étions 15 en 1948 nous sommes 150 aujourd'hui.

Nous produisons 400 logements par an et nous en avons construit près de 2.000 dont 750 sur la ville de Caluire.

Socialement nous pensons que la voie que nous expérimentons est bonne mais il faut que le législateur donne à nos sociétés des possibilités égales aux autres.

Si nous voulons que le travail de formation, d'éducation et le développement du sens des responsabilités porte ses fruits, il est nécessaire que la Communauté arrive par elle-même, par

son travail.

Mais cela veut dire que le but de notre société, comme ce devrait être le but de toute société humaine : c'est l'entreprise au service de la communauté et la communauté au service de l'homme, des hommes....

Coopérer ce n'est pas se fermer sur soi mais s'ouvrir sur les autres.

1964

Dans le bulletin spécial Noël, après avoir souhaité ses vœux André PLAISANTIN écrit : « A notre Communauté qu'elle progresse pour que nous devenions chacun plus hommes Nous ne pouvons progresser que par la méthode, par plus de connaissances, de savoir, de culture..... A l'extérieur on nous regarde étonné. Que 1965 réponde à nos espérances. Là encore on voit transparaître le souci des hommes, de leur évolution.

1966

Dans l'éditorial de septembre 1966, André PLAISANTIN signifie, affirme toute la spécificité, la nécessité de la Communauté:

« Le bâtiment est malade, marchés difficiles, concurrence acharnée risquent de mettre des entreprises en difficulté. » Il fait appel à chacun dans l'entreprise : « Mais si l'effort individuel des associés fait que l'on se comprend mieux, on rectifie l'erreur ou améliore la marche de l'engrenage en évitant les heurts de caractère, en faisant des critiques constructives, en pensant d'abord à l'effort collectif, alors la Communauté prouvera sa valeur et montrera que dans un monde où tout se tient le commun bien compris n'écrase pas l'être. Ce dernier peut prendre sa pleine valeur et s'épanouir tout en se groupant et participant mieux à l'œuvre commune.

Dans ce même numéro du Scellement, René MONNARD, écrit : « *Votons dans le bon ton.* » Il s'agit du vote de l'Assemblée Générale pour l'entrée dans la Communauté de nouveaux associés. « *Chacun de nous a voté en son âme et conscience mais quelle âme et quelle conscience ? Nous avons refusé l'entrée à des postulants déjà acceptés sur le plan professionnel et qui ont suivi les cours de formation et fait preuve de leur capacité à comprendre ce qu'est une entreprise et comment elle fonctionne. Ce n'est pas la première fois que notre vote est marqué de racisme et de ségrégation.* » René MONNARD explique ensuite cinq mots clés à partir du dictionnaire : Racisme – Egoïsme – Xénophobie – Instinct – Réflexion et poursuit : « *Dans ce qui nous intéresse aujourd'hui deux caractéristiques de l'homme imparfait que nous sommes sont en cause : l'égoïsme et le fait que ne reconnaît comme frère humain que celui qui lui ressemble. C'est de là que part le phénomène de racisme. C'est pour cela que le monde est divisé.* » Après avoir expliqué que les hommes se rassemblent à cause de la géographie, du climat, de leur religion, de l'héritage des civilisations, il conclut, à propos du vote de l'Assemblée Générale sur l'entrée de nouveaux associés : « *Nous avons fait de la ségrégation instinctive, alors que nous avons besoin d'hommes de valeur, professionnels, intelligents, courageux, consciencieux, cherchant à s'élever mais pas forcément d'hommes semblables à chacun des votants mais d'hommes complémentaires. Il est plus utile pour nous, et c'est notre intérêt, que nous soyons : capables, différents mais complets, d'origines diverses et peut-être multicolores que tous semblables, blanblanblancs et stupides.* »

Le résultat de ce vote était en contradiction avec l'article 7 de la Charte.

Cette réflexion sur le racisme et la ségrégation, qui date de plus de quarante ans, était en avance sur son temps. Aujourd'hui les mentalités ont évolué, sans doute à cause d'expériences comme celle des communautés et de l'action des syndicats, des associations, des religions qui ont amené les politiques à faire passer dans les textes des règles qui ne permettent plus cette ségrégation.

J'ai aussi relevé dans ce numéro :

- Une conférence sur la misérable condition ouvrière en 1860.
- Le compte rendu, par Maurice MASSET, d'une journée d'étude sur la comparaison de l'organisation dans une entreprise capitaliste et une entreprise communautaire.

A l'occasion de cette réflexion, Maurice MASSET, dans son ouvrage, relève qu'un Compagnon, « le petit Marcel » analysera à sa façon la comparaison : « *Si les entreprises permettent à leur dirigeant de rouler en Mercedes, c'est peut-être bien qu'ils sont seuls à se partager les résultats*

de leur société, alors que pour nous la répartition à chacun des travailleurs ne peut nous attribuer qu'une roue de vélo. »

Toutes ces réflexions concourent à une élévation de l'homme à partir de l'entreprise.

C'est en cette année 1966 que l'Habitat, installée rue Pierre TERRASSE, après l'incendie du 6 février 1954, va envisager la construction de son siège Avenue Général Leclerc à Caluire.

1968.

Les 20 ans de l'Habitat.

Dans ses nouveaux locaux, l'Habitat invite les politiques, les organisations professionnelles, ses clients, ses fournisseurs et bien entendu tout le personnel de l'entreprise.

Les personnalités invitées étaient : Messieurs Claudius PETIT (Ancien ministre, Vice-Président de l'Assemblée Nationale), PRADEL (Maire de Lyon), DUGOUJON (Maire de Caluire), CARTERON (Président du Conseil Général), GAGNAIRE (Conseiller Général), VOYANT et DELORME (Sénateurs), Alban VISTEL (Compagnon de la Libération), NININ (Représentant le Préfet de Région, Max MOULIN), BROTIER (Président des SCOP), de VALENCE (Président du Syndicat des Entrepreneurs), ROSTAGNAT (Président de l'Ordre des Architectes).

Ont pris la parole lors de cette manifestation : André PLAISANTIN, Claudius PETIT, Messieurs NININ et BROTIER. Le Progrès a noté l'allocution de Claudius PETIT, très convaincant sur l'expérience menée par l'Habitat.

Une plaquette a été éditée à cette occasion comparant l'entreprise lors de sa création à ce qu'elle est vingt ans après : l'Habitat a commencé en 1948 avec 12 Compagnons et compte à ce jour 202 personnes dont la moitié de Coopérateurs. Son chiffre d'affaires sera de 10 millions de francs en 1968 et 3000 logements ont été construits par cette Entreprise innovante en matière sociale qui été créée avec très peu de moyens.

1970

Cette année là l'Habitat crée la société SOCALY qui construira des maisons individuelles. Tous les travaux seront sous-traités et c'est l'Habitat qui réalisera la maçonnerie, la charpente et la couverture. La direction de cette société sera confiée à René MONNARD.

La SOGELEM est créée pour assurer la gestion et le syndic des immeubles construits, afin de respecter la loi HOGUET, dont le but était l'assainissement des professions immobilières et des agents immobiliers. C'est Michel RUSTANT qui en prendra la direction.

1973

Maurice MASSET a relevé, qu'à l'occasion de ses 25 ans l'Habitat a battu monnaie en créant une médaille conçue par les établissements Augis.

A cette époque, André PLAISANTIN, usé par une vie trépidante, tombe malade. Il lui est difficile d'abandonner ses fonctions, non par désir de pouvoir mais sans doute pensait-il sa mission inachevée. Contraint et forcé de se retirer de l'entreprise, il ne bénéficiera pas de l'humanité que lui-même et sa famille étaient en droit d'attendre... Le temps avait passé.

A son départ, Maurice MASSET prendra la Présidence de l'Habitat.

1974

La crise pétrolière entraîne une récession dans l'activité du bâtiment qui engendre des réductions d'effectifs.

1979 - 1981

Maurice MASSET précise dans la plaquette qu'il a rédigée *« En 1979, un déficit chronique est constaté sur presque, tous les chantiers, il n'y pas de perspective de récupération. Voyant arriver un passif inévitable, la décision de dépôt de bilan est prise, décision qui me sera reprochée. »*

La poursuite de l'activité est accordée. Maurice MASSET est remplacé à la Présidence par Jean BONNEL. L'entreprise sera liquidée en 1981.

On peut rapprocher cette fin de l'Habitat, de celle de Boimondau.

40 ans après

Les collaborateurs qu'André Plaisantin avait entraînés dans cette épopée sont allés au bout de

l'aventure et ont accepté des responsabilités moins bien rémunérées que dans une entreprise capitaliste. Ils ne regrettent pas leur vie consacrée à l'Habitat.

Je veux rappeler ici nos entretiens :

Jean-Louis BERTHIER :

« André Plaisantin était un homme généreux, un moteur à idées au dynamisme fatigant .Il a sacrifié sa famille. Il a passé une partie de sa vie à courir après l'argent et s'est beaucoup servi de ses relations de la Résistance pour l'entreprise. J'ai été heureux d'y avoir cru, d'avoir coopéré, de m'être investi corps et âme. C'était une épopée basée sur une noble utopie. »

Madame BERTHIER ajoutera : *« On était fauché donc on faisait peu. Mon mari était très pris par son travail, je me devais qu'il trouve le calme en rentrant. »*

Madeleine LIOGIER-TRIQUAND :

« J'ai apprécié l'ambiance qui régnait dans cette entreprise, où le personnel était consulté sur la marche et l'organisation de la Coopérative. Chacun donnait généreusement ce qu'il avait en lui. Ce fut pour moi une très bonne expérience Je garde un bon souvenir de cette période de ma vie professionnelle passée à l'Habitat »

Maurice MASSET écrira en conclusion de la plaquette sur l'Habitat :

« Ces quelques notes laisseront-elles la trace d'une expérience avec ses utopies, ses espérances mais également ses déceptions ? Toutefois l'Habitat a laissé dans l'esprit de tous les anciens une trace profonde et positive. »

Georges MARTIN :

« J'ai très vite quitté l'Habitat puisque la branche électricité est devenue indépendante et que la CNE (Coopérative Nouvelle d'Electricité) a été créée après l'incendie en 1954. On m'a demandé de prendre la direction de cette Coopérative qui était en grande difficulté. Jean-Louis BERTHIER et André PLAISANTIN m'ont beaucoup aidé pour redresser l'entreprise. L'ambiance dans l'entreprise était différente. L'homme était au centre. Je ne sais pas si dans une autre entreprise on m'aurait donné cette chance, moi qui n'étais qu'un ouvrier électricien on m'a proposé de prendre la direction. J'ai beaucoup apprécié André PLAISANTIN qui avait une grande valeur humaine et je peux dire que je l'ai vénéré.»

René MONNARD.

« J'ai eu une chance exceptionnelle qu'André Plaisantin vienne me chercher pour rentrer à l'Habitat. J'étais ébéniste et grâce à la formation et à la confiance que l'on m'a faite j'ai occupé les postes de metteur en plan et ensuite d'acheteur. En 1970 on m'a confié la direction de la branche maison individuelle. André PLAISANTIN était un humaniste foncièrement bon, bien qu'exigeant. Je ne me suis pas enrichi, j'ai même perdu de l'argent lors de la liquidation de l'entreprise, mais l'Habitat a été pour moi une expérience professionnelle hors du commun, irremplaçable et bénéfique, oui une expérience hors du commun. »

Michel RUSTANT :

« J'ai constaté que mon refus d'adhérer à la forme de l'entreprise, j'avais refusé d'être Coopérateur, n'a eu aucune incidence sur mes conditions de travail. André Plaisantin était un utopiste qui a voulu faire une entreprise au service de l'homme. J'ai été choqué et peiné de voir comment s'est passé son départ de l'Habitat. Aujourd'hui je m'interroge pourquoi et comment meurt l'utopie ? »

Utopie.

Cette belle utopie, le mot est revenu presque chaque fois lors de mes rencontres avec les anciens collaborateurs.

Le Petit Larousse, la définit comme un projet irréalisable, mais aussi comme la conception d'une société idéale, où les rapports humains sont réglés harmonieusement.

Les créateurs, bien que souvent traités d'utopistes, *ont œuvré à la conception d'une nouvelle société* (Michel CHAUDY).

Pour les anciens interrogés, c'était une utopie. Mais aujourd'hui bien des innovations, proposées avec 20 ou 30 ans d'avance, sont passées dans les textes.

N'est-ce pas avec des utopies que le monde avance ?

Aujourd'hui :

Les Coopératives Ouvrières de Production (SCOP) :

Dans l'article d'Hervé KEMPF dans le journal « Le Monde » du 23 et 24/8/09 titré « Et si on essayait tous salariés, tous Patrons ! » j'ai relevé que dans la Coopérative « Chèque Déjeuner » on insiste sur les valeurs humaines : « *Je n'ai pas besoins que l'on me fixe mon objectif* » déclare un Coopérateur. Peut-on être Coopérateur et efficace, la solidarité est-elle adaptée à la compétition économique ? Oui, répondent les Coopérateurs.

Les règles sont toujours un homme une voix, et la répartition des bénéfices est égalitaire mais pour partager il faut des profits. Une constatation : les salariés ne se sentent pas exploités. Chez Chèque Déjeuner « *C'est une société où il fait bon vivre, mais on bosse* » déclare un Coopérateur. La Convention d'entreprise prévoit que c'est un devoir moral de se syndiquer.

Hervé KEMPF écrit « *Face à la crise la formule coopérative pourrait être plus performante que celle de l'entreprise classique.* »

En France il y a 1800 SCOP qui emploient 40.000 « salariés patrons » et 300 se créent par an.

Des entreprises généreuses

Il existe des expériences comme celle, de SPL citée par le journal « La Croix » du 9/10/09, dans le cadre de son dossier « *L'ABC de la doctrine sociale, ce que les catholiques proposent* » Marie DANCER écrit, dans cet article : « *L'entreprise SPL qui remet l'homme debout* » : « *Dans cette société coopérative, créée pour procurer un emploi aux personnes en difficulté, toute l'organisation est pensée en fonction des salariés ... Je suis fière car je produis quelque chose. Travailler, au-delà du salaire, c'est se sentir quelqu'un ...* » déclare une salariée de 32 ans. ... Les cadres et le PDG sont payés 2,45 fois le SMIC. François Marty, le PDG, déclare : « *Nous ne sommes pas des héros et notre action n'a rien de spécifiquement chrétien, mais si je n'avais pas eu la Foi, je ne me serais, pas soucié de ces questions. Cela dit, nous ne prétendons pas détenir la vérité, nous passons notre temps à nous adapter* »

La société Scierie et Palettes du Littoral (SPL) à Audruick (62) est une SCOP créée par François MARTY en 1970. Elle compte 140 salariés dont une centaine en contrat de réinsertion. Cette Société est leader sur son marché (La Croix du 9/10/09)

Les Communautés de Travail.

Je donne la parole à Michel CHAUDY, qui suit les expériences menées :

« *La fin des Communautés de Travail ? Est-ce un problème d'entreprises ? La difficulté est de mêler la société - la famille - et le monde de l'entreprise. Cette entreprise, que l'on dirait "citoyenne", devait assumer les coûts des familles.*

La société qui s'est construite et qui continue, différencie les deux exigences : à l'entreprise le devoir de produire (et de vendre), au reste de la société d'assumer les coûts humains. Et on voit bien les risques de cassures.

Les Communautés de Travail n'ont pas pu maintenir l'entreprise au service de la société.

Quand on parle de Communauté de Travail, il faut voir un tout, elle n'a pas pu se développer en parallèle de la société "capitaliste", qui lui a refusé tout espace de liberté (voir le refus des lois déposées par Marcel BARBU). On peut dire que c'est le pot de fer contre le pot de terre, ou le gros qui écrase le petit. »

Selon Michel Chaudy, il n'y a plus de Communautés de Travail aujourd'hui, tout au moins organisées et regroupées.

Différence entre Communautés de Travail et Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (SCOP).

« *Je crois que la grosse différence entre Communauté de Travail et SCOP, c'est la place de l'homme, sa promotion en tant que personne dans son ensemble et dans la SCOP l'homme est plus considéré comme personne productrice. La Communauté de Travail a un minimum commun de valeurs de vie, où s'applique une règle, pas dans une SCOP. Dans une SCOP c'est*

ce que l'on veut produire ensemble, dans une Communauté de Travail la production n'est qu'un moyen pour vivre ensemble et progresser ».

L'utopie a-t-elle une fin ?

« Sûrement pas, à mon avis.

Les idées, les réalisations, de votre père, de Marcel Barbu, et d'autres, ne sont que des semences, des laboratoires, qui permettent de croire que l'Humain peut construire un monde à sa mesure.

Aujourd'hui, il serait hasardeux de relancer le concept de Communautés de Travail, les expériences passées seraient un lourd boulet. Mais nous savons que ces expériences peuvent et doivent servir.

Et il y aura toujours la difficulté d'entreprendre autrement avec les outils qui ne sont pas faits pour cela.

Mais pourquoi en parle-t-on aujourd'hui ? Ne sommes-nous pas des jardiniers qui arrosent ces graines en attendant . . . ? »

Michel CHAUDY est plein d'espoir.

Voilà ce qu'a été l'Habitat une expérience très riche sur un plan social, mais pas sur le plan financier.

On a vu, à travers ces écrits et le témoignage de ceux qui l'ont accompagné dans cette expérience, qu'André Plaisantin avait le souci des hommes, de leur formation de leur évolution des relations dans l'entreprise.

Certes ce n'était pas un homme facile, Maurice MASSET a expliqué les accrochages qu'il a eus avec lui, Jean-Louis Berthier a déclaré qu'il était dynamique mais fatigant et René MONNARD qu'il était exigeant.

Son neveu, Jean-Noël Zacharie m'a rappelé que dans la famille PLAISANTIN on a toujours décrit André comme un idéaliste.

André PLAISANTIN a réalisé ses engagements de militant et de Résistant en créant la société l'Habitat et en la faisant vivre pendant 23 ans.